



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 68184

Texte de la question

M. Patrick Mennucci attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontrent les centres de formation des apprentis (CFA) de la chambre des métiers et de l'artisanat pour recruter de nouveaux élèves chaque année. Ce constat s'explique en partie par le fait que les chefs d'entreprises hésitent à embaucher des jeunes. Or, pour s'inscrire au CFA, les candidats doivent avoir signé au préalable un contrat de travail en alternance, sans quoi leur inscription n'est pas valide. Tributaires de toute une liste de nouvelles mesures, suppression de l'aide à l'embauche, baisse de l'exonération de charges pour les entreprises (de plus de onze salariés), diminution de la prime à l'apprentissage, les chefs d'entreprises limitent ainsi le nombre de recrutements d'apprentis. De plus, les procédures administratives de recrutement, considérées comme complexes et fastidieuses, découragent beaucoup de patrons qui envisageaient le recrutement d'un jeune. Or ces jeunes sont un vivier de main-d'oeuvre bien formée qu'il serait regrettable de ne pas employer au sein des entreprises. Aussi, devant la nécessité de concourir à la promotion de la formation en apprentissage, il demande si des mesures concrètes sont envisagées à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Mennucci](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68184

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9208

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)